

**I. La Formation qualifiante « DANSE ET MEDIATION » (1230h sur 2 ans)**

Frais d'admission ..... 95 euros

L'audition ..... 45 euros

Le stage d'entrée en formation ..... 50 euros

Frais d'inscriptions pour les deux années ..... 370 euros

- *Adhésion à FDS et affiliation à la Fédération Française de Danse*

1<sup>ère</sup> année..... 35 euros

2<sup>ième</sup> année..... 35 euros

- *Frais de tenue de dossier et examens*

1<sup>ère</sup> année..... 135 euros

2<sup>ième</sup> année..... 165 euros

Coût pédagogique de la formation complète ..... 7 140 euros

**II. La Formation initiale en danse (450h sur un an)**

Fondamentaux techniques et théorico pratiques ..... 3 510 euros

*Frais d'admission et inscription compris*

**III. Les Formations Courtes sur l'année (sessions en cours hebdomadaires)**

Inscription ..... 35 euros

Frais d'évaluation ..... 40 euros

Par session (ateliers théorico pratiques):

- *selon les enseignements ..... de 15 € / H à 10 € / H*

Plusieurs sessions regroupées

- Moins de 200h ..... 8,5 € / H

- A partir de 200h ..... 8 € / H

En « Parcours Libre » (planning personnalisé)

- cours techniques et sessions ..... 7,5 € / H

**IV. Les Stages**

Inscription ..... 35 €

**Formation initiale en danse thérapie**

Coût pédagogique stage complet = 120 heures..... 2 640 euros

Un module isolé.= 30 heures ..... 720 euros

**Weekends Technique Katherine Dunham et réalisation**

6 week ends = 60 heures ..... 400 euros

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Objet et champ d'application**

Suite à la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### **Documents contractuels**

A la demande du client FREE DANCE SONG lui fait parvenir une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Une fois la convention signée le client dispose d'un délai de rétractation de dix jours. Passé ce délai, l'inscription est définitivement validée à réception d'un chèque d'acompte de 30% et du solde des frais de formation. A l'issue de la formation, une facture et attestation de présence sont adressées au Service Formation Client.

### **Prix, facturation et règlement**

FREE DANCE SONG étant exonéré de TVA les prix sont affichés TTC (*TVA non applicable*). Les factures sont payables à l'ordre de FREE DANCE SONG. Toute formation commencée est due en entier

### **Règlement par une OPCA**

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande.

Indiquer explicitement sur la convention et de joindre à FREE DANCE SONG une copie de l'accord de la prise en charge.

S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client.

### **Pénalités de retard**

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L440-6 du code de commerce une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux légal d'intérêt en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit

### **Abandon**

En cas d'abandon l'intégralité du cout total de la formation reste acquise à FREE DANCE SONG ; Par dérogation, en cas d'abandon justifié par écrit tel qu'un déménagement lié à une mutation ou une incapacité médicale, seuls 50% du cout restant dû seront restitués. Dans tous les cas, les frais d'inscription ainsi que l'acompte de 30% versé à l'inscription restent acquis à FREE DANCE SONG